

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 7 AVRIL 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage, à 16h00.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

ABSENTE Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 7 avril est à huis clos, soit par téléconférence suite aux recommandations du Premier Ministre François Legault dû à la pandémie du COVID-19

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 16h03.

2020-04-CMD100 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire – 3 mars 2020
- 1-3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire – 12 mars 2020

2- ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques 489 383,30\$
- 2-2 Demande d'appui à la résolution d'Équité Outaouais.
- 2-3 M. Clément Lacroix - Achat de semences
- 2-4 Sogercom – Renouvellement annuel de l'hébergement du site web 2020
- 2-5 FCM – Adhésion 2020
- 2-6 Adoption du règlement 475-2-ADM-2020 – Tarification pour les services administratifs, incluant la transcription, la reproduction et la transmission de documents
- 2-7 Intérêts sur les taxes municipales (30 avril)
- 2-8 Groupe DL – Proposition sommaire d'achat Adobe VIP

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Modellium – Alerte aux citoyens
- 4-2 PG Solutions – Achat de JMAP 7 – Accès Cité territoire

- 4-3 Inspecteur municipal adjoint saisonnier
- 4-4 Contrat de l'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement
- 4-5 Employé no. 61-0014 - Retour au service de la voirie
- 4-6 Avis de motion modifiant le règlement 530-URB-2015 – Constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 4-7 Remplacement d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

5- TRANSPORT

- 5-1 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de sel de déglacage
- 5-2 Demande au Ministère des Transports – Devancer l'affiche de 50 km ou installer un avertissement du changement de vitesse
- 5-3 Fin de probation du poste de contremaître d'hiver – Contremaître début probation
- 5-4 Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

6- HYGIÈNE DU MILIEU

- 6-1 Octroi de contrat pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Demande de subvention – La Fondation Jean-Claude Branchaud – Parc municipal
- 7-2 Kino Québec – Programme *Plaisirs actifs*

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8-1 Directive municipale temporaire – COVID-19

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé par le conseiller Gilles Jolivet, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 16h50.

2020-04-CMD101 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-CMD102 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2020.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de le conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-CMD103 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / MARS 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 489 383,30\$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-CMD104 DEMANDE D'APPUI À LA RÉOLUTION D'ÉQUITÉ OUTAOUAIS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que les secteurs de la santé, de l'éducation de la justice sociale et de la culture sont tous sous-financés au Québec;

CONSIDÉRANT que l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la réparation des fonds publics par capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT que l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

CONSIDÉRANT que le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

CONSIDÉRANT que le sous-financement du patrimoine culturel et historique et de la culture en général défavorise notre région dans son développement culturel et identitaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé et résolu que la municipalité de Délégé appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.
- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.
- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.
- Une augmentation significative du financement du développement du patrimoine culturel et historique et de la culture en général.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

La conseillère Michelle Briand est contre.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

2020-04-CMD105 M. CLÉMENT LACROIX – ACHAT DE SEMENCES

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT l'offre de Monsieur Lacroix pour l'achat de sachets de semence au coût de 5,00 \$ dont le sachet comprend 9 sortes de semences;

CONSIDÉRANT que les sachets seront redistribués aux contribuables de Déléage;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Déléage en utilisera pour ses nouveaux bacs disponibles à la population;

D'AUTORISER l'achat de 50 sachets pour un montant de 250,00 \$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-CMD106 SOGERCOM – RENOUELEMENT ANNUEL DE L'HÉBERGEMENT DU SITE WEB 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler l'hébergement du site web pour 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler annuellement le nom du domaine déléage.ca pour 2020;

CONSIDÉRANT que Sogercom met à jour nos données et nos informations publiques;

CONSIDÉRANT que Sogercom soutien techniquement notre domaine et s'occupe de l'archivage;

EN CONSÉQUENCE, le paiement de la facture de 403,56 \$ (incluant les taxes) est autorisé.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-CMD107 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – ADHÉSION 2020

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des Municipalités (FCM) est un outil utile et offre une gamme de formations et de services spécialisés;

CONSIDÉRANT que le taux de base est calculé selon notre population;

CONSIDÉRANT que les frais de cotisation sont calculés selon notre population;

PAR CONSÉQUENT, il est autorisé de payer la facture au montant de 635.59\$ (taxes incluses) afin que la municipalité de Délégé demeure un membre actif de la FCM pour l'année 2020.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-CMD108 ADOPTION DU RÈGLEMENT 475-2-ADM-2020 – TARIFICATION
POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS, INCLUANT LA
TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION
DE DOCUMENTS**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire du 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents municipaux par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sont mis à jour;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement au préalable et que dispense de lecture soit faite;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir lu;

PAR CONSÉQUENT, que le nouveau règlement 475-2-ADM-2020 décrétant la tarification pour les services administratifs, incluant la transcription, la reproduction et transmission de documents soit appliqué.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD109 INTÉRÊTS SUR LES TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité est sensible à la réalité actuelle concernant la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT que les directives de la pandémie du COVID-19 du gouvernement provincial ont forcé les commerces à fermer et que plusieurs contribuables se retrouvent sans emploi en cette période de crise;

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent demeurer confiner jusqu'au 4 mai 2020 et que cette date sera réévaluée;

ATTENDU que la municipalité suspende temporairement le calcul des intérêts applicables aux taxes municipales pour le versement du 31 mars est reporté au 30 avril;

ATTENDU que les membres du Conseil se donnent la possibilité de réévaluer les prochains versements sans intérêts, dépendamment des annonces qui seront faites par le Premier Ministre François Legault, et s'il est autorisé de sortir du confinement et retourné au travail, les intérêts pourront être déterminés, le cas échéant;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD110 GROUPE DL – PROPOSITION SOMMAIRE D’ACHAT ADOBE VIP

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Délégé ne dispose pas de l’outil ADOBE VIP;

CONSIDÉRANT que cet outil sauvera du temps aux employés, offre une gamme de possibilités efficaces pour faciliter la modification, le montage de document et l’exportation ou la conversion d’un document d’un logiciel à un autre;

CONSIDÉRANT que ce logiciel exige un renouvellement annuel de l’activation de la console client, le téléchargement des clés d’activation ainsi que l’installation des clés sur les 3 postes de travail;

EN CONSÉQUENCE il est autorisé de payer la facture comprenant l’achat de trois (3) copies du logiciel ainsi que les frais du service d’installation par un technicien pour la somme total de 1 235,98 \$ (taxes incluses).

ATTENDU que les mises à jour se font par le biais d’Adobe gratuitement.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2020-04-CMD111 MODELLIUM – ALERTE AUX CITOYENS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gille Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se munir d’un système d’alerte aux citoyens;

CONSIDÉRANT que ce module permet les notifications et les alertes par appels, sms, courriels illimités;

CONSIDÉRANT qu’il est le plus avantageux pour la municipalité d’accepter la proposition de Modellium;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà une plate-forme avec Modellium pour la consultation des évaluations;

EN CONSÉQUENCE il est autorisé de payer la facture du module de notification et alertes avec Modellium selon les termes et conditions de la proposition, renouvelable dans un an, soit au coût de 2 350.00\$ (excluant les taxes) et d’autoriser la directrice générale, Joanne Poulin, à signer pour et au nom de la municipalité pour tout document nécessaire à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2020-04-CMD112 PG SOLUTIONS – JMAP 7 – ACCÈS CITÉ TERRITOIRE

Il est proposé par le conseiller Gille Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que l’inspecteur municipal en urbanisme ainsi que l’inspecteur municipal adjoint travaillent quotidiennement avec le logiciel Accès cité territoire;

CONSIDÉRANT que l’intervention dure environ une heure et qu’il faut aussi installer un petit logiciel sur les postes JMap Pro Launcher;

CONSIDÉRANT que nous possédons la version minimum 2018.11 de Accès Cité Territoire et que le serveur est d’au moins 64-bits;

EN CONSÉQUENCE, il est possible pour PG Solutions de procéder à la migration de JMAP 7 (version sans java) pour le montant de 150 \$ autorisé par la présente résolution.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2020-04-CMD113 INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT SAISONNIER

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal adjoint est devenu vacant;

CONSIDÉRANT la charge de travail en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite doter le poste d'inspecteur municipal adjoint saisonnier;

PAR CONSÉQUENCE, la Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à l'affichage du poste et d'autoriser le processus de dotation par le comité des Ressources humaines.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD114 CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que ce conseil, par sa résolution 2020-01-CMD022 en date du 28 janvier 2020, a procédé à l'embauche de Monsieur Gabriel Blais à titre d'inspecteur municipal en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des discussions et une entente entre la municipalité et l'inspecteur municipal, Monsieur Gabriel Blais quant aux conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE ce conseil autorise la Directrice générale, Madame Joanne Poulin, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de l'inspecteur municipal et autorise l'adhésion de l'inspecteur municipal au régime de fonds de pension et à l'assurance collective.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD115 EMPLOYÉ NO. 61-0014 – RETOUR AU SERVICE DE LA VOIRIE

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

QU'ATTENDU que l'employé no. 61-0014 a remis par courriel, une lettre à la direction générale demandant le retour à son ancien poste d'opérateur saisonnier de voirie;

CONSIDÉRANT qu'une entente est signée entre l'employeur et l'employé dans la convention collective (en vigueur du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2023) stipulant qu'il pouvait revenir à son poste d'opérateur saisonnier en voirie;

PAR CONSÉQUENCE, l'employeur accepte le choix de l'employé no 61-0014 de le réaffecter au poste qu'il occupait selon les termes et conditions de la convention collective.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 530-URB-2015 – CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est donné à la présente assemblée par Michel Guy un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, l'adoption du règlement concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme, et ce, avec dispense de lecture.

**2020-04-CMD116 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

SUITE à la démission de Madame Anne Potvin en tant que membre du CCU;

QU'ATTENDU que le règlement numéro 530-URB-2015 Constituant un Comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 13. Durée du mandat des membres

« En cas de vacance, pour cause de démission, de destitution, d'incapacité d'agir ou de décès d'un membre, le Conseil procède à la nomination d'un remplaçant. Le mandat du membre ainsi nommé se termine à l'échéance du mandat de celui qu'il remplace. »;

QU'ATTENDU que Monsieur Michel Saumure agit à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil accepte la démission de Madame Anne Potvin et que le statut de substitut de Monsieur Michel Saumure devient un membre permanent du CCU;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-CMD117 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE
SEL DE DÉGLAÇAGE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE la Municipalité de Délage a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité de Délage désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Délage confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la saison 2020-2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Délage s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la municipalité de Délage confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Délage s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité de Délage reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2% pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-CMD118 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEVANCER
L’AFFICHE DE 50 KM OU INSTALLER UN AVERTISSEMENT DE
CHANGEMENT DE VITESSE**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que l’affiche du changement de vitesse de 70 km à 50 km sur la route 107 à Déléage, apparaît seulement dans la courbe atteignant l’ancienne Résidence de l’Ange-Gardien (résidence privée pour aînés) avant l’Épicerie le 4-Fourches;

CONSIDÉRANT que plusieurs conducteurs doivent freiner rapidement pour respecter la limite de vitesse;

CONSIDÉRANT qu’un arrêt brusque peut causer un accident ou blesser le citoyen qui marche le long de la route;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Déléage fait une nouvelle demande au Ministère des Transports, soit devancer l’affiche du 50 km avant la courbe de la Route 107 ou installer un avertissement de changement de vitesse bien avant la courbe où se trouve l’affiche du 50 km.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-CMD119 FIN DE PROBATION DU POSTE DE CONTREMAÎTRE D’HIVER –
CONTREMAÎTRE DÉBUT PROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que les fonctions du poste de contremaître d’hiver sont complétées, les membres du Conseil mettre fin à la période de probation et au contrat de Monsieur Gino Beaudoin au poste de contremaître d’hiver;

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître est vacant, il est autorisé d’offrir le poste à Monsieur Gino Beaudoin commençant le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gino Beaudoin commence ses nouvelles fonctions, il est attendu qu’une nouvelle période de probation débute le 6 avril 2020 pour se terminer le 5 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Gino Beaudoin est le candidat choisi pour occuper le poste et les fonctions de contremaître.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-04-CMD120 PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

ATTENDU que le garage municipal ne possède ni un endroit pour réunir le personnel lors de réunions du personnel de la voirie, ni d’endroit propre pour installer une table et des chaises, micro-onde, refroidisseur d’eau et un petit comptoir;

ATTENDU que la santé et la sécurité du personnel nous préoccupe;

ATTENDU qu’un bureau sur place pour le contremaître sera accessible;

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec (MAMH) donne l'aide financière pour permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales;

ATTENDU que notre projet RÉCIM cadre avec le Volet 1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale ou communautaire;

EN CONSÉQUENCE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Joanne Poulin est autorisée à compléter et envoyer une demande de subvention dans le cadre du Volet 1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale du programme RÉCIM au MAMH pour l'agrandissement du garage municipal;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD121 OCTROI DE CONTRAT POUR LE SERVICE DE VIDANGE, DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES BOUES SEPTIQUES

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont autorisé le lancement d'appel d'offres pour l'octroi du contrat pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2121;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes et que les membres du Conseil ont opté pour le vidange partiel;

Nom	Résidentiel Vidange partiel - Résidence isolée	Résidentiel vidange total - Résidence isolée	Service de base non résidentiel	Service hors collecte - (3 jours)	Service hors collecte - d'urgence (16 heures)	Certains services spéciaux	Kilomètres suppl. parcourus
Les Entreprises Septiques L.M. (Bruno Paul)	-	148 \$	40 \$ / m ²	45%	65%	-	1.35 \$
Les Services Sanitaires Mario Céré Inc.	119 \$	139 \$	36 \$ / m ²	30%	65%	-	2.00 \$

EN CONSÉQUENCE, le contrat pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques est octroyé à « Les Services Sanitaires Mario Céré Inc. » et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour l'octroi du contrat avec Monsieur le Maire, Raymond Morin.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD122 DEMANDE DE SUBVENTION – LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD – PARC MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que le parc municipal a besoin d'un grand rafraîchissement pour le rendre plus attrayant et sécuritaire pour notre jeunesse et nos aînés;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs avait planifié dans sa politique familiale et municipale de revitaliser son parc municipal tout en lui donnant plus d'espace vert;

CONSIDÉRANT que la politique municipalité et amie des aînés est aussi une priorité et que cet aménagement servira à réunir les générations;

CONSIDÉRANT que ces politiques prônent aussi l'activité physique et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la Fondation Jean-Claude Branchaud a pour mission de venir en aide à la jeunesse tant au niveau sportif que culturel, en attribuant des sommes d'argent pour l'acquisition de biens tangibles;

EN CONSÉQUENCE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Joanne Poulin est autorisée à compléter et envoyer une demande de subvention à la Fondation Jean-Claude Branchaud;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD123 KINO QUÉBEC – PROGRAMME PLAISIRS ACTIFS

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délage a l'intention de présenter un nouveau projet auprès de Kino Québec – Programme Plaisirs actifs;

ATTENDU que le Conseil mandate la directrice générale, madame Joanne Poulin et mesdames les conseillères Michelle Briand et Louise Charlebois, à préparer ensemble ce projet;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil autorise la directrice générale à signer et envoyer la demande de financement à Kino Québec.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD124 DIRECTIVE TEMPORAIRE – COVID-19

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU que tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

ATTENDU que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

ATTENDU que la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU que l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation en appliquant les recommandations du gouvernement en matière de prévention;

EN CONSÉQUENCE l'employeur adopte la présente *Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie*.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD125 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé par la conseillère Gilles Jolivette, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 16h50.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière